

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 26 novembre 2024, de 19 h à 20 h 40, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Hayette Laouari  
Mélanie Pouliot  
Annie Ménard  
Catherine Lajoie  
Sara Mondor  
Mélanie Desrosiers  
Catherine-Jennifer McDonald

Messieurs Jean-François Anctil  
Dany Garant

Sont absents : M<sup>me</sup> Roxanne Béland  
M<sup>me</sup> Catherine Lemelin  
M<sup>me</sup> Sylvie Langlois  
M<sup>me</sup> Brigitte Talbot  
M. Éric Deschênes

Administrateurs formant quorum

M<sup>me</sup> Rachel Bégin, directrice générale  
M<sup>me</sup> Dany Grégoire, directrice générale adjointe  
M<sup>me</sup> Anne Guichard, secrétaire générale  
M<sup>me</sup> Stéphanie Fillion, personnel d'encadrement sans droit de vote

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

**2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA-CSSCS-24-11-26-01

**IL EST PROPOSÉ** par madame Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 26 novembre 2024, à 19 h  
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud  
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**  
Pour consulter le fonctionnement de la période de questions du public, veuillez consulter l'annexe en cliquant [ici](#).
- 4. AGENDA DE CONSENTEMENT**
  - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 29 octobre 2024
  - 4.2. Décision d'assujettissement à la tarification rétrospective de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)
- 5. DOSSIERS PRIORITAIRES**
  - 5.1. Désignation d'un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI)
  - 5.2. Échange de terrains entre la Municipalité de Saint-Gervais et le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
  - 5.3. Octroi d'un délai de grâce – Membre représentant du personnel enseignant du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
  - 5.4. Projet de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026 – 2026-2027 – 2027-2028*
  - 5.5. Modification à la *Politique relative aux critères d'inscription des élèves (secteur jeunes)*
  - 5.6. Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2025-2026 (secteur des jeunes)
  - 5.7. Cession de contrat de transport scolaire Transport Marquis
  - 5.8. Fin de la période de probation de la directrice générale  
Note : Afin de préserver la confidentialité des informations relatives à la période de probation de la direction générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, il y aura huis clos pour ces délibérations.
- 6. RAPPORT DES COMITÉS**
  - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
  - 6.2. Comité de vérification
  - 6.3. Comité des ressources humaines
  - 6.4. Comité consultatif du transport des élèves
- 7. INFORMATIONS**
  - 7.1. Suivi sur la période de questions de la séance ordinaire du 29 octobre 2024 – Cantine pour tous
  - 7.2. État de situation - Pôle 1
    - 7.2.1. Échéancier au 30 juin
  - 7.3. État de situation – Pôle 2
  - 7.4. État de situation - Complexe culturel et sportif
    - 7.4.1. Échéancier au 30 juin
- 8. SUJETS DIVERS**

**AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### 3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

### 4. AGENDA DE CONSENTEMENT

#### 4.1 Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 29 octobre 2024

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-24-11-26-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 29 octobre 2024;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 29 octobre 2024 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

#### 4.2 Décision d'assujettissement à la tarification rétrospective de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est assujetti au régime de tarification rétrospective à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud doit déterminer la limite par lésion et en informer la CNESST avant le 15 décembre de l'année courante;

**ATTENDU** l'analyse de situation et la proposition de la firme Gestion dossier santé et sécurité (GDSS).

CA-CSSCS-24-11-26-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud choisisse, pour l'année de tarification 2025, une limite par lésion équivalant à 1,5 fois le salaire maximum annuel assurable.

Adopté.-

### 5. DOSSIERS PRIORITAIRES

#### 5.1 Désignation d'un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI)

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* stipulant que la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité doit être désignée parmi les membres du personnel du centre de services scolaire par le conseil d'administration d'ici le 30 novembre 2024;

**ATTENDU** la Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI) qui établit le profil de la personne qui devrait être désignée pour assumer ce rôle, précise les fonctions qu'elle doit exercer et prévoit les modalités concernant la désignation.

CA-CSSCS-24-11-26-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** M<sup>me</sup> Anne Guichard, secrétaire générale, soit nommée à titre de personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité à compter du 30 novembre 2024.

Adopté.-

## 5.2 Échange de terrains entre la Municipalité de Saint-Gervais et le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** le point de service de la Caisse Desjardins de Bellechasse, situé au 169, rue Principale, à Saint-Gervais, a fermé ses portes le 8 mars 2024 (lot 3 199 465);

**ATTENDU QUE** ce bâtiment est adjacent au lot 6 285 195, propriété du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, sur lequel est construit l'école primaire de la Nouvelle-Cadie;

**ATTENDU** le terrain de balle aménagé par la Municipalité de Saint-Gervais et entretenu par celle-ci sur une partie du lot 6 285 195;

**ATTENDU** le projet de lotissement préparé par la MRC de Bellechasse identifiant les limites proposées et la superficie d'un lot isolant le terrain de balle du reste du terrain de l'école;

**ATTENDU** l'intérêt pour la Municipalité de Saint-Gervais d'être propriétaire du terrain de balle qu'elle a aménagé et qu'elle entretient;

**ATTENDU** l'intérêt pour le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud d'augmenter le nombre de locaux disponibles pour dispenser les services éducatifs dans la Municipalité de Saint-Gervais, intérêt qui a été signifié à la Municipalité le 27 mai 2024;

**ATTENDU** les résolutions 240704 et 241018 adoptées le 2 juillet 2024 et le 1<sup>er</sup> octobre 2024 par la Municipalité de Saint-Gervais, lesquelles font état de l'intention de la Municipalité d'acquérir le lot 3 199 465 de la Caisse Desjardins de Bellechasse, pour ensuite le céder au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud en échange de la partie du lot 6 285 195 connu comme étant le terrain de balle;

**ATTENDU** que l'immeuble cédé par le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à la Municipalité de Saint-Gervais, soit le terrain de balle, est d'une valeur inférieure à celui obtenu en échange, soit le point de service de la Caisse Desjardins de Bellechasse;

**ATTENDU QUE** cet échange est conditionnel à l'autorisation du ministère de l'Éducation conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CA-CSSCS-24-11-26-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Catherine Lajoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à céder à la Municipalité de Saint-Gervais une partie du lot 6 285 195 d'une superficie de 5 647,8 m<sup>2</sup> connu comme étant le terrain de balle et à recevoir en échange le lot 3 199 465 connu comme étant le point de service de la Caisse Desjardins de Bellechasse;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à poursuivre les discussions en cours avec la Municipalité de Saint-Gervais relativement aux modalités et conditions de l'échange à intervenir;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à faire toutes les démarches auprès du ministère de l'Éducation pour obtenir l'autorisation ministérielle requise pour procéder à l'échange des terrains conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la transaction, incluant le projet de lotissement et l'acte notarié qui s'en suivront.

Adopté.-

**5.3 Octroi d'un délai de grâce – Membre représentant du personnel enseignant du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud**

La secrétaire générale, M<sup>me</sup> Anne Guichard, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**en vertu du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*, une vacance à un poste de membre d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire est constatée lorsqu'un membre fait défaut d'assister à trois séances consécutives du conseil d'administration sans motif jugé valable par ce dernier et que le mandat de ce membre prend fin à la clôture de la séance qui suit, à moins que le membre n'y assiste;

**ATTENDU QU'**en vertu du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*, le conseil d'administration peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce jusqu'à la prochaine séance ordinaire du conseil;

**ATTENDU QUE** le membre représentant du personnel enseignant a manifesté son impossibilité de pouvoir assister aux séances ordinaires du conseil d'administration jusqu'en novembre inclusivement;

**ATTENDU** la motivation du membre représentant du personnel enseignant à demeurer au sein du conseil d'administration et à assister aux séances ordinaires à partir de janvier 2025;

CA-CSSCS-24-11-26-06

**ATTENDU** la connaissance du membre représentant du personnel enseignant des dossiers en cours et à venir pour l'année scolaire actuelle.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration octroient un délai de grâce à M<sup>me</sup> Catherine Lemelin, membre représentant du personnel enseignant au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, jusqu'à la prochaine séance ordinaire, soit le 28 janvier 2025;

**QU'**en cas d'absence lors de la séance du 28 janvier 2025, une vacance au poste de membre représentant du personnel enseignant sera constatée et le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud procédera à un appel de candidatures.

Adopté.-

**5.4** **Projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026 – 2026-2027 – 2027-2028**

M<sup>me</sup> Rachel Bégin, directrice générale, présente le projet de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026 – 2026-2027 – 2027-2028*.

M<sup>me</sup> Dany Grégoire, directrice générale adjointe, et M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, apportent des précisions.

**5.5** **Modification à la Politique relative aux critères d'inscription des élèves (secteur jeunes)**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente les changements apportés à la politique, ainsi que le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la résolution *CC-20-01-14-03 Politique relative aux critères d'inscription des élèves*;

**ATTENDU** la nécessité de mettre à jour cette politique afin d'en assurer la conformité en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** le changement de titre de la politique afin que ce dernier soit représentatif du contenu y étant cité, soit *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, primaire et secondaire*;

**ATTENDU** la consultation menée auprès des membres du comité consultatif de gestion le 6 novembre 2024, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* et en référence aux articles 96.25 et 110.13.

CA-CSSCS-24-11-26-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptent la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, primaire et secondaire* et que celle-ci fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

**QUE** cette politique entre en vigueur dès son adoption par les membres du conseil d'administration;

**QUE** la résolution CC-20-01-14-03 *Politique relative aux critères d'inscription des élèves* soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

**5.6 Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2025-2026 (secteur des jeunes)**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente les critères d'inscription, ainsi que le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, primaire et secondaire (CP-DG-07)* du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire doit inscrire annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de ces élèves;

**ATTENDU QUE** les critères d'inscription doivent être déterminés par le centre de services scolaire lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède sa capacité d'accueil, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** la consultation menée auprès du comité de parents le 19 novembre 2024.

CA-CSSCS-24-11-26-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Catherine Lajoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud fasse parvenir copie de la présente résolution ainsi que copie des *Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2025-2026 (secteur des jeunes)* au conseil d'établissement de chacune de ses écoles;

**QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud annexe les *Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2025-2026 (secteur des jeunes)* à la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, primaire et secondaire*.

Adopté.-

**5.7 Cession de contrat de transport scolaire Transport Marquis**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la section XXI du contrat 2017-2022-05 avec Autobus Montmagny inc. qui stipule que le transporteur ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le contrat sans l'accord écrit au préalable du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU QUE** Autobus Montmagny inc. désire céder son contrat de transport régulier portant le numéro 2017-2022-05;

**ATTENDU QUE** 9528-9534 Québec inc. désire acquérir le contrat de transport régulier d'Autobus Montmagny inc.;

**ATTENDU** la référence positive du Service du transport à l'égard du dossier du transporteur déjà sous contrat avec le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU QUE** les copies des résolutions de 9528-9534 Québec inc. et d'Autobus Montmagny inc. ont été remises au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dûment signées par chacune des parties.

CA-CSSCS-24-11-26-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Annie Ménard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud accepte la cession de contrat d'Autobus Montmagny inc. à 9528-9534 Québec inc. aux mêmes modalités que le contrat actuel, et ce, à compter du 27 novembre 2024.

Adopté.-

### 5.8 Fin de la période de probation de la directrice générale

Afin de préserver la confidentialité des informations relatives à la période de probation de la directrice générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, la présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, déclare la séance à huis clos à 19 h 43.

Le retour en séance publique s'effectue à 20 h 05.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la résolution CA-CSSCS-23-11-28-09 *Nomination au poste de direction générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* concernant la nomination d'une nouvelle directrice générale pour une entrée en poste au 4 janvier 2024;

**ATTENDU** la fin de la période de probation de la directrice générale au 3 janvier 2025;

**ATTENDU** la formation d'un sous-comité CA-CSSCS-24-05-28-09 *Nomination au comité d'évaluation relatif à la période de probation de la directrice* concernant la formation d'un comité d'évaluation relatif à la période de probation de la directrice générale;

**ATTENDU** les conditions prévues au contrat de travail, les attentes communiquées et le suivi de l'évaluation effectué par le comité d'évaluation;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'évaluation relatif à la période de probation de la directrice générale quant à la réussite de ladite période.

CA-CSSCS-24-11-26-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration entérinent la recommandation du comité d'évaluation relatif à la période de probation de la directrice générale et confirment la réussite de la période probatoire de la directrice générale.

Adopté.-

## 6. RAPPORT DES COMITÉS

### 6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration.

### 6.2 Comité de vérification

M<sup>me</sup> Catherine Lajoie mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration.

### 6.3 Comité des ressources humaines

M<sup>me</sup> Mélanie Desrosiers mentionne que le comité d'évaluation de la directrice générale s'est rencontré le mercredi 13 novembre concernant la fin de la probation de cette dernière.

### 6.4 Comité consultatif du transport des élèves

M<sup>me</sup> Sara Mondor, en remplacement de M<sup>me</sup> Brigitte Talbot, mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 12 novembre dernier. Lors de cette rencontre, M<sup>me</sup> Brigitte Talbot a été réélue en tant que présidente. De plus, les sujets suivants ont été abordés par le comité : électrification des transports, renouvellement des contrats des transporteurs, situation du pôle 1 (Sainte-Claire), refonte de certains stationnements et prévisions budgétaires.

La prochaine rencontre aura lieu le 11 février 2025.

## 7. INFORMATIONS

### 7.1 Suivi sur la période de questions de la séance ordinaire du 29 octobre 2024 – Cantine pour tous

M<sup>me</sup> Dany Grégoire, directrice générale adjointe, fait état des établissements qui profitent actuellement de ce service, soit l'école de Sainte-Apolline, l'école de la Colline, l'école Chanoine-Ferland et l'école de Saint-Just. Les commentaires quant à ce service sont positifs.

Une présentation de ce service sera réalisée lors du Comité de concertation de l'enseignement primaire (CCEP) du 27 novembre. Les directions des établissements seront mises en contact avec l'organisme selon l'intérêt.

### 7.2 État de situation - Pôle 1

#### 7.2.1 Échéancier au 30 juin

M<sup>me</sup> Rachel Bégin, directrice générale, informe les administrateurs du calendrier projeté des étapes à venir concernant les études de faisabilité.

### 7.3 État de situation – Pôle 2

M<sup>me</sup> Rachel Bégin, directrice générale, rappelle aux administrateurs que certains établissements du pôle rencontrent des enjeux d'espace. En ce sens, M<sup>me</sup> Dany Grégoire, directrice générale adjointe, informe les administrateurs qu'elle a réalisé des démarches en lien avec la possibilité d'un projet d'école Freinet. M<sup>me</sup> Grégoire explique aux administrateurs en quoi consiste une école à pédagogie Freinet et mentionne qu'une rencontre d'information aura lieu le 10 décembre prochain pour les parents qui souhaiteraient recevoir plus d'information. L'invitation à cette rencontre sera dans les plus brefs délais.

Un formulaire d'intérêt devra être complété par les parents intéressés. Les résultats permettront d'alimenter la réflexion du centre de services scolaire.

**7.4 État de situation - Complexe culturel et sportif**

**7.4.1 Échéancier au 30 juin**

M<sup>me</sup> Rachel Bégin, directrice générale, informe les administrateurs du calendrier projeté des étapes à venir pour le volet sportif du projet de Complexe culturel et sportif.

**8. SUJETS DIVERS**

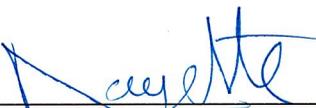
Aucun sujet divers.

**9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

CA-CSSCS-24-11-26-11

**II EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la séance soit levée à 20 h 40.

  
M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente

  
M<sup>me</sup> Anne Guichard, secrétaire générale